

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2011-171 du 8 juillet 2011 portant modification de la décision DG n° 2011-47 du 22 février 2011 portant délégation de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1130562S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2011-47 du 22 février 2011 portant délégation de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2011-170 du 8 juillet 2011 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision DG n° 2011-47 du 22 février 2011 est modifié comme suit :
« *Article 2.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. NICOLAS (Alain), délégation est donnée à Mme MOREAU (Caroline), responsable de la gestion administrative des sites de Lyon et de Saint-Denis par intérim, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, l'ensemble des bons de commande et des ordres de services encadrés par un marché public ayant un objet relevant des missions scientifiques de la direction des laboratoires et des contrôles. Cette délégation ne concerne pas les marchés publics ayant un objet partagé avec d'autres directions de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 8 juillet 2011.

La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA